

# La Messe, Sacrifice ou Cène ?

« *Le temps où sera supprimé le sacrifice perpétuel* ». (Daniel XII, 11)

## *Le sacrifice de la messe*

Le sacrifice de la messe, *sacrifice perpétuel*, est au cœur même de la religion catholique, le sacrement, c'est-à-dire le signe de son unité. Satan a toujours cherché à l'empêcher, à le rendre invalide, à le détruire par l'hérésie ou par la persécution extérieure. N'assistons-nous pas maintenant à une attaque par l'intérieur de l'Église, puisque Paul VI a constaté son *autodestruction* et nous a dit que *la fumée de Satan est entrée dans le temple de Dieu* ?

Les fidèles ont rapidement constaté la modification de la langue liturgique, devenue pratiquement le français et non plus le latin. Ce n'est pas la modification fondamentale, pas plus que le retournement des autels, bien que ce soit important. Le véritable problème se trouve dans le texte même de la messe et dans la définition qu'en ont donnée ses auteurs.

Il reste des paroisses où quelquefois le *Gloria*, le *Credo*, l'*Agnus Dei* sont chantés en latin dans une nouvelle messe. Certains s'imaginent qu'il s'agit d'une « messe en latin » sans avoir conscience que le texte est devenu équivoque ou même qu'il a été changé ! D'autres croient, à tort, que la messe traditionnelle est interdite parce qu'ils constatent qu'elle est persécutée.

## *Une bulle protège la messe de toujours*

L'avant-dernier Pape canonisé, saint Pie V, avait voulu protéger à perpétuité la sainte messe par une bulle, le document le plus solennel publié par un Pape, bulle qui figurait en tête des missels d'autel et qui commençait par les mots : « *Quo primum tempore* ». Datée du 14 juillet 1570, elle n'a jamais été annulée par un acte équivalent. Elle fixe le missel de la messe catholique traditionnelle latine et grégorienne, dont le texte authentique, issu de la tradition millénaire avait été dégagé de ses impuretés (le canon a au moins dix-sept siècles). Elle disait :

« Par les dispositions des présentes et au nom de Notre Autorité Apostolique, Nous concédons et accordons que ce même missel pourra être suivi en totalité dans la messe chantée ou lue, dans quelque église que ce soit, sans aucun scrupule de conscience et sans encourir aucune condamnation ou censure, et qu'on pourra valablement l'utiliser librement et licitement, et cela à **perpétuité**... et que **jamais** et aucun temps, **qui que ce soit** ne pourra les contraindre (les prêtres) et les forcer à laisser ce missel ou à abroger la présente instruction ou la modifier, mais qu'elle demeurera toujours en vigueur et valide dans toute sa force.

... qu'absolument personne donc, ne puisse déroger à cette page qui exprime Notre permission, Notre décision..., Notre concession, Notre **indult**... ou n'ose témérairement aller à l'encontre de ses dispositions. Si cependant quelqu'un se permettait une telle altération, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation de Dieu Tout-Puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul... »

Dans sa sagesse, la Bulle précise le cas où un autre rite approuvé a été « *observé sans interruption dans ces mêmes églises par la célébration de messes pendant plus de deux cents ans. Dans ce cas, Nous ne supprimons aucunement à ces églises leur institution ou coutumes de célébrer la messe.* »

C'est ainsi qu'ont été conservés les rites de Milan et de Tolède, et les rites Lyonnais et Dominicain. Ce dernier intéressait particulièrement saint Pie V qui était dominicain.

Aucun acte solennel de Paul VI ou de ses successeurs n'a abrogé cette Bulle ni la messe correspondante : ceux qui prétendent l'interdire ou la persécutent, sont en pleine illégalité, en particulier l'Ordonnance du 12 novembre 1969 de l'Épiscopat français<sup>1</sup>. Rappelons qu'il s'agit de la messe qu'ont célébrée tout au long du Concile Vatican II, la quasi-totalité des Pères conciliaires.

Quant au Concile lui-même, au début de la constitution sur la liturgie, *De sacra liturgie*, il proclame, sans aucune équivoque cette fois :

4« Le Saint Concile déclare que la Sainte Mère l'Église considère comme égaux en droits et en dignité tous les rites légitimement reconnus, et qu'elle veut à l'avenir **les conserver** et les favoriser de toutes manières. »

N'importe qui en déduirait que l'on veut donc conserver et favoriser le rite le plus répandu à l'époque. Or, c'est l'inverse qui s'est produit<sup>2</sup>. Dans la réalité, c'est le rite que l'on a essayé de supprimer. Ainsi chacun peut remarquer que, lors de ses

nombreux voyages, Jean-Paul II célèbre la messe dans toutes les langues et dans d'autres rites, y compris le rite syriaque chez les Syro-Malabars, rite inchangé ; alors pourquoi éviter soigneusement le rite latin traditionnel ?<sup>3</sup>

### *La nouvelle messe*

Or, sous la direction du P. Annibal Bugnini, fut élaboré le texte d'une nouvelle messe, dite messe normative, qui fut soumise au Synode d'octobre 1967, et provoqua la plus grande *perplexité parmi les membres du Synode*<sup>4</sup>, et ne recueillit qu'une minorité de votes favorables, soit soixante-dix-huit *placet* sur cent-quatre-vingt-sept *votants*<sup>5</sup>.

Cette messe normative se retrouve en substance dans le Nouvel *Ordo Missæ*, promulgué par la constitution apostolique *Missale Romanum* du 3 avril 1969, c'est-à-dire la *nouvelle messe* ou « messe de Paul VI ».

On sait que dans un souci d'œcuménisme, cette constitution a été préparée, sous la direction du P. Bugnini, par une commission où siégeaient six observateurs protestants<sup>6</sup>.

On a su ensuite, ce qui aurait dû ouvrir les yeux de beaucoup, que le maître d'ouvrage, principal auteur de cette nouvelle messe, promu ensuite évêque, fût par la suite accusé, sur preuve, d'appartenance à la franc-maçonnerie, ce qui peut paraître invraisemblable à ceux qui ignorent l'influence des maçons dans l'Église<sup>7</sup>. Mais il n'y a eu aucun démenti de cette accusation, et c'est un fait que Mgr Bugnini a vu son poste de secrétaire de la Sacrée Congrégation pour le culte divin supprimé brutalement le 11 juillet 1975, après, dit-on, une découverte de documents. Il s'est retrouvé limogé et expédié en Iran, ce qui est une confirmation implicite ! Son nom n'est plus jamais prononcé à Rome.

### *L'avis de cardinaux importants sur la nouvelle messe*

Cette nouvelle messe a tellement choqué qu'elle a fait l'objet d'une protestation respectueuse envoyée à Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci en juin 1969, lui transmettant un « *Bref examen critique du Nouvel Ordo Missæ* ».

Il y est dit par ces deux grands cardinaux, dont le premier a été fort longtemps Préfet du Saint Office : « Le Nouvel *Ordo Missæ*, si l'on considère les éléments nouveaux, susceptibles d'appréciations fort diverses qui y paraissent sous-entendus ou impliqués, **s'éloigne de façon impressionnante**, dans l'ensemble, comme dans le détail, **de la théologie catholique** de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XX<sup>e</sup> session du concile de Trente. »

Le cardinal Ratzinger les a rejoints sur un point fort important, mais de même qu'il ne se gêne pas pour critiquer fortement l'application de Vatican II sans attaquer le concile lui-même, il n'a pas critiqué le texte latin original du Nouvel *Ordo Missæ*, mais seulement les traductions. Or sa critique s'adresse en plein au texte latin original :

« Pour m'expliquer encore mieux, je me rapporterai à la formule latine que la liturgie romaine faisait prononcer au célébrant de chaque messe au « signe de paix » qui précède la communion. Il disait : « Domine Jesu Christe... ne respicias peccata **mea**, sed Fidem Ecclesiæ tuæ ». « Seigneur Jésus-Christ, ne regarde pas **mes** péchés, mais la foi de ton Église ». Aujourd'hui, dans beaucoup de **traductions** en langue profane de l'ordinaire de la messe, la formule a été changée du « je » au « nous » : « Ne regarde pas **nos** péchés ». Un tel changement **paraît anodin**, alors qu'il est **d'une haute importance...** » Parce que, explique-t-il, il y a « nécessité de reconnaître personnellement sa propre faute, qui, aujourd'hui est au contraire très souvent cachée dans la masse anonyme du « nous »... C'est de cette façon que se dissout le sens de la responsabilité de la faute de chacun »<sup>8</sup>.

« Ce point est décisif », observe le journaliste qui l'interroge, et l'on peut penser effectivement fort important de voir l'actuel Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi critiquer le Nouvel *Ordo Missæ* aussi vivement. Or, des points aussi importants et même beaucoup plus critiquables, il y en a des dizaines dans la nouvelle messe.

Le cardinal attaque donc les traductions en langue profane du *Nouvel Ordo*, et il est vrai qu'elles sont souvent mauvaises et orientées pour aggraver le texte. Mais il n'imagine même pas que le texte latin d'une prière, conservée de l'ancien rite, ait pu être déformé. Pourtant l'ancien texte : « ne respicias peccata **mea** » est devenu : « ne respicias peccata **nostra** », et les traductions sont fidèles dans ce cas. C'est le texte original, dont un seul mot a été modifié, qui doit être critiqué.

Bien des catholiques qui ont vu les bouleversements de la liturgie sans réagir, diront que changer « mea » en « nostra » ne peut être bien grave. Ils devraient savoir qu'avec un iota, c'est-à-dire avec une seule lettre grecque, on a fait une hérésie<sup>9</sup>. Le cardinal, lui, est parfaitement conscient du danger et ajoute à ce propos : « C'est encore un signe qui montre combien la conscience catholique s'est éloignée, en maints endroits, de l'authentique conception de l'Église. »

C'est sans s'en rendre compte, en quelque sorte<sup>10</sup>, que le cardinal Ratzinger critique le texte même de la nouvelle messe et l'on peut se demander combien d'autres membres de la hiérarchie et de prêtres pensent comme lui, mais n'osent pas s'exprimer ouvertement. Si l'on en juge par l'accueil qui avait été fait à la « Messe Normative », il s'agit d'une majorité qui se tait par peur de choquer peut-être. Pourquoi ne pas leur rappeler respectueusement le « *N'ayez pas peur* » de Jean-Paul II et le « *Courage de l'anticonformisme* » préconisé par le cardinal Ratzinger ?

A ce stade, nous avons constaté que l'ancienne messe a été préservée à perpétuité par une Bulle non abolie, que le concile Vatican II a voulu conserver tous les rites et que le texte latin de la nouvelle messe a été fortement critiqué par les cardinaux Ottaviani, Bacci et, récemment Ratzinger. Tout incite à réfléchir et à étudier plus à fond la question.

### *Paul VI signe une définition stupéfiante de la nouvelle messe*

En même temps que la nouvelle messe, a été promulguée l'*Institutio generalis*, texte qui précise en particulier les options théologiques suivies. Il y est donné, à l'article 7, une définition de la messe dont on se demande comment un Pape a pu la signer<sup>11</sup>.

Rappelons le texte du petit catéchisme<sup>12</sup> où l'on disait :

480 — Qu'est-ce que le sacrifice de la messe ?

Le sacrifice de la messe est le sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ, offert à Dieu sur l'autel, par le ministère des prêtres pour représenter, renouveler et appliquer le sacrifice de la Croix.

Dans cette courte définition, figure trois fois le mot essentiel de « sacrifice » qui a presque disparu du vocabulaire ecclésiastique ; le rôle indispensable du prêtre est également souligné.

Or, la nouvelle définition donnée à l'article 7 de l'*Institutio generalis* dit :

« La Cène<sup>13</sup> du Seigneur ou Messe est la Synaxe<sup>14</sup> sacrée ou le rassemblement du peuple de Dieu sous la présidence du prêtre, pour célébrer le mémorial du Seigneur. C'est pourquoi vaut éminemment pour l'assemblée locale de la Sainte Église la promesse du Christ : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux (Matthieu XVIII ; 20). »

Cette définition réduit la messe à une cène, un repas, une assemblée (!) où le prêtre n'est que le président d'un rassemblement qui, lui, célèbre le mémorial (souvenir) du Seigneur. En conséquence de ce rassemblement, le Christ est « au milieu d'eux », comme lorsqu'une famille dit une prière.

« Tout cela n'implique ni la Présence réelle, ni la réalité du sacrifice, ni le caractère sacramental du prêtre qui consacre, ni la valeur intrinsèque du sacrifice eucharistique, indépendamment de l'assemblée. »

« En un mot, cette nouvelle définition ne contient aucune des données dogmatiques qui sont à la messe et qui constituent la véritable définition... une telle omission volontaire signifie... au moins en pratique leur négation »<sup>15</sup>.

« Dans la seconde partie de la nouvelle définition, on aggrave encore l'équivoque. On y affirme en effet que l'assemblée en laquelle consisterait la messe, réalise éminemment la promesse du Christ : « Là où deux ou trois d'entre vous sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » Or, cette promesse concerne formellement la présence spirituelle du Christ en vertu de la Grâce. »

Ce n'est pas la présence « substantielle », propre au sacrement de l'Eucharistie.

Luther ne disait rien d'autre. Pour lui, la messe ou plutôt la cène (mot qui veut dire repas) est un acte de louange ou d'action de grâce et un mémorial, mais certainement **pas un sacrifice expiatoire** renouvelant et appliquant le sacrifice de la Croix. Toutes proportions gardées, la cène protestante a des analogies avec un banquet d'anciens combattants qui se réunissent autour de leur président pour célébrer le souvenir de leurs exploits et de leurs morts. C'est très respectable mais cela n'a rien à voir avec le sacrifice renouvelé de la messe catholique !

Luther avait en horreur l'**offertoire** qui exprime clairement le but propitiatoire<sup>16</sup> et expiatoire du sacrifice... et qui n'est plus, dans le *Nouvel Ordo* qu'une offrande de pain et de vin en deux phrases très courtes.

Quant au canon qui est le cœur de la messe, Luther l'avait remplacé par un « récit de la Cène ». Or les « Prières eucharistiques », nouveau nom du canon, ont été multipliées, ce qui permet d'éliminer le Canon Romain, lui-même modifié d'ailleurs. De plus, elles doivent être prononcées à haute voix<sup>17</sup>, sur le mode « narratif », c'est-à-dire en racontant sans interruption la partie appelée maintenant officiellement le « Récit de l'institution ».

Dans le rite traditionnel, au contraire, au moment de la Consécration, le prêtre doit s'arrêter après un point, c'est-à-dire une ponctuation d'arrêt (et non deux points comme dans le nouveau rite), et prononcer à voix basse mais distincte, avec un ton différent, « intimatoire », les mots : « HOC EST ENIM CORPUS MEUM » (Ceci est effectivement mon corps) dont la typographie est spéciale et par lesquels est opérée la transsubstantiation. Le prêtre ne répète pas seulement les paroles du Seigneur, il « agit » « *in personne Christi* », en place du Christ. Il ne se contente pas de lire un récit, comme pourrait le faire un laïc ou un pasteur protestant ; et c'est le fait qu'il ait reçu l'ordination sacerdotale qui lui permet d'« agir » ainsi.

La comparaison très attentive des textes, (y compris leur typographie et leur ponctuation) est instructive.

Texte traditionnel en latin	Texte du Nouvel Ordo en latin	Traduction française (Missel des dimanches) Récit de l'institution
Qui pridie quam pateretur, accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, et elevatis oculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, benedixit, fregit, deditque discipulis suis, dicens : Accipite, et manducate ex hoc omnes.	Qui pridie quam pateretur, accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, et elevatis oculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, benedixit, fregit, deditque discipulis suis, dicens :	La veille de sa Passion, il prit le pain dans ses mains très saintes et, les yeux levés au ciel vers toi, Dieu, son Père tout-Puissant, en te rendant grâce, il le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en disant :
HOC EST ENIM CORPUS MEUM.	ACCIPITE ET MANDUCATE EX HOC OMNES : HOC EST ENIM CORPUS MEUM, QUOD PRO VOBIS TRADATUR.	«Prenez et mangez-en tous, ceci est mon corps livré pour vous.»
Simili modo...	Simili modo...	De même.

Les paroles de la Consécration ont donc été modifiées dans le *Nouvel Ordo*. L'intitulé est celui d'un récit : « *Récit de l'institution* ».

« HOC EST ENIM CORPUS MEUM » n'est plus isolé et précédé d'un point, mais encadré et précédé de deux points, ce qui contribue à modifier la diction du prêtre. La typographie a été modifiée. La traduction française n'est pas littérale.

La première version de l'*Institutio generalis*, à l'article 55, qui concerne cette partie de la messe, est révélatrice : elle omet les mots « consécration » et « sacrifice », montrant bien l'intention de changement et de révolution de ses auteurs, même si devant les protestations, on a dû les rétablir ensuite. L'absence du terme *transsubstantiation* de ce texte doctrinal est incompréhensible<sup>18</sup>.

### L'avis des Protestants

Luther voulait développer la liturgie de la Parole et la Communion dans laquelle, d'après lui, le pain demeure (alors que pour la doctrine catholique, il n'y a plus que les apparences du pain après la Consécration). Il voulait la communion dans la main et sous les deux espèces !

La réforme œcuménique du *Nouvel Ordo* est étrangement semblable à celle de l'hérétique Luther.

C'était certainement voulu, et la preuve en est que le P. Bugnini a dit qu'il fallait « écarter toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir pour nos frères séparés »<sup>19</sup>.

Ceci est confirmé par de nombreux protestants. Par exemple, le Frère Thurian, luthérien de Taizé, a déclaré qu'avec le *Nouvel Ordo* : « des communautés non catholiques pourraient célébrer la Sainte Cène avec les mêmes prières que l'Église catholique. Théologiquement, c'est possible »<sup>20</sup>. Ce l'est d'autant plus que le texte du *Nouvel Ordo* est voisin de celui qu'il employait à Taizé, dix ans avant, pour célébrer la Cène protestante. Le Frère Thurian a donc bien travaillé à Rome où il a été l'un des six experts non catholiques invités à la commission chargée de la nouvelle messe. Il figure d'ailleurs, juste à côté du pape Paul VI, sur la photo célèbre où tous deux sont les seuls à être habillés en blanc<sup>21</sup>.

D'autres protestants ont fait des déclarations analogues, et Julien Green, écrivain célèbre, anglican converti au catholicisme, a dit après avoir assisté à une nouvelle messe, à sa sœur : « Pourquoi nous sommes-nous convertis ? »<sup>22</sup>

Cela montre bien que les changements intervenus dans le texte de la messe sont essentiels pour les protestants, et démontre que le nouveau texte est équivoque, c'est-à-dire peut être interprété différemment par les uns et les autres. Le bref examen critique, présenté au pape par les cardinaux, ne dit pas que ce texte est hérétique, mais qu'il risque de favoriser l'hérésie par son ambiguïté que confirment ces prises de position protestantes.

Paul VI a rectifié partiellement la définition de la nouvelle messe

Le scandale provoqué par la définition de la messe figurant à l'article 7 fut tel que les multiples protestations finirent par obtenir, un an après, une nouvelle rédaction, plus longue et embarrassée :

« A la messe, dite aussi Cène du Seigneur, le peuple de Dieu se rassemble sous la présidence du prêtre, qui tient la place du Christ, pour célébrer le mémorial du Seigneur ou encore Sacrifice eucharistique.

« C'est pourquoi vaut éminemment pour un rassemblement local de ce genre, de l'Église Sainte la promesse du Christ :

« Là ou deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux » (Matthieu XVIII, 20).

« Dans la célébration de la messe, en effet, dans laquelle le Sacrifice de la Croix est perpétué, le Christ est vraiment présent dans l'assemblée elle-même réunie en son nom, dans la personne du ministre, dans sa parole et, de façon substantielle et continue sous les espèces eucharistiques. »

Dans cette nouvelle formulation, qui ne se présente plus tout à fait comme une définition<sup>23</sup> et qui est insuffisante et ambiguë, il est dit néanmoins quelques vérités, mais elle comporte des oublis, ne serait-ce que le caractère propitiatoire du sacrifice.

Elle est néanmoins fort importante car elle est un exemple sans précédent dans l'histoire de l'Église, et son existence démontre à tous ceux qui récusent les protestations des vrais fidèles, que le Pape, lui, les a admises. Il a donc reconnu implicitement que la première définition de la messe dans l'article 7, qu'il avait pourtant approuvée, était inadmissible. C'était une réaction, timide et bien isolée, hélas ! Mais néanmoins significative contre l'autodémolition.

Malheureusement, rien n'a été changé dans le texte de la messe elle-même, élaboré dans l'esprit de la première définition. Le texte actuel est toujours celui qui a suscité tant de critiques, y compris celle du cardinal, actuel préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi !

C'est à un tel point que dans le missel français du dimanche, éditions de 1969 et (malgré les protestations) de 1973, comme « *Rappel de foi* », il est dit en toutes lettres qu'à la messe : « Il s'agit **simplement** de faire mémoire de l'unique sacrifice déjà accompli », ce qui est une thèse protestante formellement condamnée comme hérésie par le concile de Trente (XXII<sup>e</sup> session) :

« Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est... qu'une simple commémoration du sacrifice accompli à la Croix... qu'il soit anathème. » Le Missel du Dimanche a eu l'imprimatur, dont on se demande à quoi il sert, et aucun évêque français en exercice n'a osé l'interdire dans son diocèse, ou n'a protesté, en tout cas publiquement, contre cette manifestation exemplaire d'autodémolition !

Or, si cette affirmation était exacte pour la nouvelle messe, le sacrifice perpétuel dont parle le Prophète Daniel, ne subsisterait plus que là où est dite la messe traditionnelle.

### *Le texte latin de la nouvelle messe*

On remarque tout de suite l'ampleur prise par la liturgie de la Parole, contrastant avec la brièveté de la partie fondamentale, surtout quand le prêtre utilise la prière eucharistique n° II.

Il est moins facile de se rendre compte des omissions de mots qui déplaisent, des suppressions de prières, de génuflexions, de signes de croix, qui sont fort nombreuses<sup>24</sup>. Cela commence dès le tout début de la messe, où l'on constate que le psaume 42 a disparu, et cela se termine tout à la fin, où le magnifique Évangile de saint Jean : « Au commencement était le Verbe... » a subi le même sort<sup>25</sup>. Entre les deux, les suppressions abondent, surtout les prières de l'offertoire qui, nous l'avons déjà dit, déplaisaient à Luther. La nouvelle messe, si on la compare à l'ancienne (en prenant les versions les plus courtes), et beaucoup plus rapide. On a gardé moins du quart de l'ancien texte (plus le *Gloria* et le *Credo* quand ils sont dits).

En revanche, il y a des additions, qui représentent moins de quinze pour cent du volume de l'ancien rite, et sont souvent malheureuses, comme l'acclamation<sup>26</sup> : Nous annonçons ta mort, Seigneur... Jusqu'à ce que tu viennes », que l'on a placée à un moment particulièrement inopportun : celui où le Christ vient d'être rendu présent substantiellement sur l'autel !

Mais la nouvelle messe n'est pratiquement jamais dite en latin, malgré les termes de la constitution sur la liturgie de Vatican II qui dit :

36 — § 1 — « L'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera **conservé** dans les rites latins.

36 — § 2 — » Toutefois... l'emploi de la langue du pays **peut** être souvent très utile pour le peuple : on **pourra** donc lui accorder une plus large place, surtout dans les lectures et les monitions, dans un certain nombre de prières et de chants. »

Jean XXIII avait écrit en 1962, dans *Veterum Sapientia* :

« De nos jours, l'usage du latin est l'objet de controverses en de nombreux endroits et, en conséquence, beaucoup demandent quelle est la pensée du Saint-Siège apostolique sur ce point. C'est pourquoi Nous avons décidé de prendre des mesures opportunes... pour que l'usage ancien et ininterrompu du latin soit maintenu ou pleinement rétabli là où il est presque tombé en désuétude. » Moins de dix ans après, le latin avait pratiquement disparu, sans doute occulté par la fumée de Satan découverte par Paul VI.

L'avis du concile et la directive de Jean XXIII n'ont en effet pas empêché la disparition presque totale du latin. C'est un exemple type de l'application du concile Vatican II, qui dit : la règle, c'est le latin, toutefois on pourra utiliser plus de français qu'avant. Résultat pratique : tout en français et pas un seul mot de latin. Là aussi, il y a eu une timide réaction de Paul VI contre l'autodémolition par l'envoi, pour Pâques 1974, aux évêques du monde entier, d'un petit manuel de chants en latin, que le peuple devrait chanter, intitulé *Jubilate Deo*. Le résultat a été inexistant, et quand Jean-Paul II, très applaudi, a demandé aux jeunes lors de sa première visite en France d'apprendre le latin, aucun évêque n'a pris cette

demande au sérieux. Il n'y a guère, actuellement, que le M.J.C.F., Mouvement de la Jeunesse Catholique de France, premier mouvement reçu et encouragé par lui à Castelgandolfo en 1979 à le pratiquer. Jean-Paul II, ce jour-là, avait dit en particulier : « Je suis très heureux de pouvoir vous recevoir ce soir... Vous êtes les premiers Français venus me voir de telle manière, c'est-à-dire le soir en chantant, en m'introduisant dans votre communauté... L'Église, ce n'est pas seulement notre époque, c'est une grande tradition, une grande histoire, une grande richesse. Et quand je regarde ces drapeaux que vous portez, je vois que vous vous rappelez ces richesses de votre passé... Et là vous cherchez où l'on a laissé ces richesses... Alors je vous souhaite de continuer, de continuer comme cela. Maintenant je vous bénis, je bénis aussi ces bannières, je bénis en même temps toutes vos familles, je bénis vos milieux... Je le dirai en latin, mais vous comprendrez. »<sup>27</sup>.

Paul VI avait d'ailleurs déclaré le 26 novembre 1969 :

« Pour quiconque connaît la beauté, la puissance du latin, son aptitude à exprimer les choses sacrées, ce sera certainement un grand sacrifice de le voir remplacé par la langue courante... Nous avons certes raison d'en éprouver du regret et presque du désarroi... Il s'agit là d'un sacrifice très lourd. »

En réalité, il s'agit de l'unité de l'Église, ce que ne comprennent pas forcément ceux qui, n'ayant pas appris le latin ou l'ayant oublié, pensent que la compréhension de la prière prime le désir d'unité. La réalité n'est pas si simple<sup>28</sup>, et, même en langue courante, il est nécessaire d'étudier pour comprendre ce que l'on dit. La compréhension réclame un effort. Ainsi, si l'on énonce en français un théorème de mathématiques, le non-mathématicien ne comprend pas. A plus forte raison quand il s'agit des choses de Dieu et des mystères de la religion.

### *Le texte français*

Ceux qui disent préférer la messe en français parce qu'elle réclame moins d'efforts de leur part, ont peut-être un simple réflexe de paresse ou une difficulté à étudier le sens des mots. Ils ne comprennent pas toujours ce que les traducteurs leur font dire ; un exemple le montre : A chaque messe et chaque jour, de nombreux fidèles utilisent la traduction officielle<sup>29</sup> du Notre Père et disent : « Ne nous soumet pas la tentation » à Dieu. Or, c'est l'injurier que de supposer qu'Il puisse nous tenter, c'est-à-dire nous inciter au mal. C'est le démon qui nous tente. Reportons-nous encore à l'Écriture Sainte : dans l'épître de saint Jacques<sup>30</sup>, il est écrit : « Que personne au moment de la tentation ne dise : « C'est Dieu qui me tente ». Dieu est inaccessible au mal et Lui-même ne tente personne. »

Il faut donc souhaiter qu'« Ils ne savent pas ce qu'ils font », ceux qui en français injurient Dieu chaque jour. L'abbé Carmignac<sup>31</sup> a montré qu'une bonne traduction était : « Gardez-nous de consentir à la tentation ». Lui-même avait obtenu un indult pour utiliser l'ancienne traduction : « Ne nous laissez pas succomber à la tentation », vouvoyant ainsi Dieu, ce qui en français est la norme du respect.

Sur les mauvaises traductions, des ouvrages ont été rédigés. Contentons-nous de quelques points :

Dans le *Credo*, heureusement inchangé en latin, « *consubstantialem* » a été traduit par : « *de même nature* » et non « *consubstantiel* », mot savant peut-être, mais précis. Un père et un fils sont de même nature, deux pommes également ; mais dire que le Père et le Fils sont seulement de même nature, c'est ignorer volontairement la relation exacte du Fils au Père dans la Sainte Trinité. Jésus-Christ est consubstantiel au Père. C'est une affirmation du premier concile œcuménique, le concile de Nicée (325), réuni pour condamner l'arianisme. Les semi-ariens disaient : « *de même substance* », et les ariens « *de même nature* » expression encore plus faible.

C'est donc un retour implicite à l'arianisme, dont il y a d'ailleurs d'autres manifestations.

En 1967, un groupe de laïcs a demandé au président de l'Épiscopat français de rétablir le « *consubstantiel* » dans la traduction du *Credo*. La réponse fut hélas un refus pour cause d'inopportunité, avec la promesse, pour une prochaine édition, toujours attendue, d'une traduction « plus précise ».

La traduction française a presque constamment aggravé les défauts du texte latin. Sa tendance à diminuer les vérités de foi est très visible, sans parler de la platitude ou de l'imprécision de certaines expressions, moins graves, il est vrai, que les distorsions doctrinales.

Certains mots disparaissent car ils doivent choquer les traducteurs, par exemple : messe, âme, péché, ange, démon, enfer, etc.

On ne peut tout relever, mais l'un des exemples frappants est la traduction de l'« *Orate fratres* », qui n'en est pas une et même pas une paraphrase. C'est un texte qui n'a presque rien de commun avec celui qu'il est censé traduire. A n'importe quel examen, il aurait la note zéro.

Une traduction correcte serait : « *Priez, mes frères, pour que **mon** sacrifice qui est également **le vôtre** puisse être agréé par Dieu le Père Tout-Puissant.* » Réponse : « *Que le Seigneur reçoive de **vos** mains le sacrifice à la louange et à la gloire de son nom, ainsi que pour notre bien et celui de toute son Église Sainte.* »

La version (on n'ose pas dire traduction) officielle est courte : « *Prions ensemble au moment d'offrir le Sacrifice de toute l'Église.* » Réponse : « *Pour la gloire de Dieu et le salut du monde* » !

Cette très belle prière de la messe de toujours a été maintenue dans le texte officiel latin de la nouvelle messe. Elle avait sans doute le tort, aux yeux des autodestructeurs, d'être un des seuls passages où l'on mentionnait le sacrifice, et même en distinguant entre le sacerdoce du prêtre et le sacerdoce commun des fidèles, qui est sur un plan différent<sup>32</sup>. On se demande d'ailleurs ce qu'est ce « *Sacrifice de toute l'Église* », dont il est question, alors que l'on vient d'éliminer dans la traduction celui qui va s'accomplir.

Avec des traductions ainsi déformées dans le monde entier et approuvées par Rome, que va devenir l'unité de l'Église ?

Nous nous trouvons maintenant en présence d'une multitude de messes : la messe traditionnelle en latin, celle de nos ancêtres et de nos saints, dite de la même façon dans le monde entier et que nous retrouvons en pays ami ou ennemi. Puis, la messe de Paul VI en latin avec ses multiples options, en particulier ses prières eucharistiques dont le nombre officiel augmente, sans compter les variantes non officielles publiées (en France, cent cinquante environ). S'y ajoutent les messes dites de petits groupes où l'on peut dire à peu près n'importe quoi ; et les messes avec enfants<sup>33</sup> où il en est de même. Le tout multiplié par les traductions déformantes en toutes langues et dialectes. Les abus sont tellement nombreux que l'on a pu dire que la messe de Paul VI n'est pratiquement à peu près jamais dite en respectant les règles édictées<sup>34</sup>.

La messe qui devrait être un signe d'unité, a même tant évolué que les groupes de fidèles se divisent, selon leurs préférences ou leurs habitudes, en multiples tendances. Il est vrai qu'il y a toujours eu des rites variés dans l'Église, mais le rite de saint Pie V était finalement répandu dans le monde entier et avait évolué peu et très lentement.

On se demande pourquoi l'on ne reviendrait pas à la messe de l'unité de l'Église, au moins comme point fixe dans un premier temps.

### *Nouvelles contradictions*

La messe catholique est un nouvel exemple de **contradiction** entre deux papes, saint Pie V et Paul VI, encore que ce dernier et ses successeurs n'aient jamais osé abolir la bulle *Quo primum tempore* qui autorise à perpétuité la messe traditionnelle. Il est cependant évident qu'il désirait que la sienne s'y substitue.

Mais c'est un exemple typique de **contradiction** entre Paul VI et Paul VI lui-même. Voilà un Pape qui, dans l'encyclique *Mysterium Fidei* (1965), réaffirme la doctrine traditionnelle de l'Église, et qui la confirme dans sa Profession de foi en 1968, ce qui est digne d'éloge. Un an après, il approuve l'article 7 de l'*Institutio generalis* qui donne une définition protestante de la messe. Il approuve un texte de messe équivoque, parti de cette définition et d'ailleurs acceptée par des protestants.

Puis nouveau retournement : le 11 mai 1970, il rajoute un « *Præmium* », un préambule à l'*Institutio generalis*, où il réaffirme que : « *La nature sacrificielle de la messe, solennellement affirmée au concile de Trente, en accord avec toute la Tradition de l'Église, a été professée à nouveau au concile Vatican II* », mais sans changer le texte même de la nouvelle messe !

Dans l'encyclique *Pascendi*, saint Pie X décrivant les modernistes avait dit : « Telle page de leur ouvrage pourrait être signée par un catholique, **tournez la page...** »<sup>35</sup>.

Le cardinal Gut, Préfet de la Congrégation pour le culte divin, qui a présenté le nouveau missel à Paul VI pour approbation, a d'ailleurs avoué dans une interview<sup>36</sup> du 20 avril 1969 : « Beaucoup de prêtres ont simplement fait ce qu'il leur plaisait. Alors, ce qui est arrivé parfois c'est qu'ils se sont imposés. Ces initiatives prises sans autorisation, on ne pouvait plus bien souvent les arrêter car cela s'était répandu trop loin. Dans sa grande bonté et sa sagesse, le Saint-Père a alors cédé, souvent contre son gré, par lassitude à des pressions. »

On pourra méditer ce texte sur l'obéissance, qui pose la question de savoir ce qu'a voulu réellement le Saint-Père dans certains cas.

Mais ce n'est pas en les admettant que l'on fait reculer les abus de toutes natures et les manquements aux règles liturgiques, qui se poursuivent. On peut souvent émettre des doutes sérieux sur la validité de certaines messes, et nous ne pouvons tout de même pas adorer du pain béni !

Luther avait dit : « *Détruisons la messe, nous détruirons l'Église* ». Ne sommes-nous pas en train de voir le processus s'amorcer sous nos yeux, et la prédiction du Prophète Daniel se rapprocher : « Quand le sacrifice perpétuel prendra fin... » ?

Peut-on assister à une messe sacrilège ou invalide lorsque le prêtre n'a pas l'intention de faire ce qu'a toujours voulu faire l'Église ?

Les fruits de la messe traditionnelle sont une floraison de saints et de grâces depuis des siècles. Nous sommes tous les dépositaires d'un trésor liturgique ciselé au cours des âges pour louer le Seigneur et nous sanctifier. Ce trésor, le concile Vatican II a dit explicitement vouloir le conserver et favoriser de toutes manières. Allons-nous l'enterrer pour les

archéologues des temps futurs, ou le faire vivre ? « *La prière est pour l'homme le premier des biens. Elle est sa lumière, sa nourriture, sa vie même, puisqu'elle le met en rapport avec Dieu qui est Lumière, Nourriture et Vie* »<sup>37</sup>. Sa formulation n'est pas indifférente.

Les fruits de la nouvelle messe ont été une incontestable détérioration de l'unité, un éparpillement du rite, une multiplication des variantes, des traductions et des pratiques, l'éloignement de la théologie catholique, comme l'ont dit plusieurs cardinaux, et l'équivoque. Équivoque ne veut certes pas dire hérétique mais à *double sens* et permettant une interprétation hérétique, comme nous le montrent les déclarations de protestants responsables. Cela peut conduire les fidèles à un doute légitime qui suffit à les orienter vers la messe traditionnelle qui n'a jamais suscité à personne le moindre doute, ni provoqué la moindre équivoque. « Vous les jugerez à leurs fruits. »

## Notes

<sup>1</sup> Ainsi que la notification de la Congrégation pour le culte divin, du 28 octobre 1974, non approuvée explicitement par le Souverain Pontife (*Documentation catholique* n° 1668 du 19 janvier 1975). Un indult a été par ailleurs donné par Jean-Paul II le 3 octobre 1984, autorisant les évêques à autoriser la messe traditionnelle. Il est superflu puisque la Bulle de saint Pie V, qui est explicitement un indult valable à perpétuité et ne comporte aucune condition, n'a jamais été abolie.

<sup>2</sup> A la question « Certains voyaient une « démocratisation » dans cette volonté de rendre la liturgie et la vie sacramentelle plus accessibles, plus participatives », le cardinal Lustiger répond : « Démocratisation ? Cela allait au rebours du désir de la majorité des gens » (*Le Choix de Dieu*, p. 338 Editions de Fallois).

<sup>3</sup> La messe chez les Syro-Malabars a été dite le 9 février 1986 à Kottayam.

<sup>4</sup> *Bref examen critique du Nouvel Ordo Missæ*, par les cardinaux Ottaviani et Bacci (*Ordo Missæ* : ordonnance de la messe)

<sup>5</sup> Quarante-trois *non placet*, soixante-deux *juxta modum* et quatre abstentions.

<sup>6</sup> Paul VI a tenu à se faire photographier en leur proche compagnie.

<sup>7</sup> En France, en 1969, l'ancien grand-maître du Grand-Orient, Jacques Mitterrand, a dit à la radio : « Nous avons toujours eu des évêques et des prêtres dans nos loges », pour souligner l'absence de sectarisme de la Franc-Maçonnerie. Un franc-maçon, le cardinal Rampolla, a d'ailleurs failli devenir Pape et en a été empêché par le veto, alors possible, de l'Empereur d'Autriche. A la place, l'Église a eu un saint pour Pape : saint Pie X.

<sup>8</sup> *Entretien sur la foi*, p. 56. On remarquera qu'au début de la messe traditionnelle, le prêtre récite seul un *Confiteor*, et les fidèles un autre, alors que dans la nouvelle messe, les deux *Confiteor* sont confondus en un seul.

<sup>9</sup> Et dans l'Évangile, le Christ avait déjà dit : « Oui, vous dis-je, le ciel et la terre passeraient plutôt que ne disparaisse un iota » (Matthieu V, 18). Le « consubstantiel » du Credo de Nicée (325) se dit en grec : « homoousios » ; les ariens admettaient le mot : « homoiios » (semblable) ou même pour les semi-ariens : « homoiouios » (d'une substance semblable), et il n'y a qu'un iota (un i) de différence avec le mot correct. On verra plus loin qu'aux paroles de la Consécration, le changement de ton du prêtre et la ponctuation **peuvent** changer complètement le caractère du canon devenu le « récit de l'institution », ce qui est une sorte de « chef d'œuvre moderniste » de Mgr Bugnini.

<sup>10</sup> Il ajoute : « Naturellement, on peut aussi entendre correctement la nouvelle version du texte, car dans le péché, le « je » et le « nous » s'enchaînent l'un à l'autre. Mais il est important que le « je » ne disparaisse pas à la faveur de ce nouvel accent mis sur le « nous » *Entretien sur la foi*, pp. 56 et 57.

<sup>11</sup> Mgr Bugnini a d'ailleurs eu beaucoup de mal à « arracher » la signature de Paul VI et l'a dit aussitôt après. Paul VI a ensuite avoué au cardinal Journet avoir signé sans lire l'article 7 ! (*Iota Unum* N.E.L., p.493)

<sup>12</sup> A l'usage des diocèses de France (1937).

<sup>13</sup> Expression utilisée exclusivement par les Protestants, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, pour désigner la célébration. Voir cardinal Ratzinger : *La Célébration de la Foi* Téqui, p. 37.

<sup>14</sup> Synaxe : assemblée religieuse chrétienne (synagogue est un terme juif).

<sup>15</sup> « Bref examen critique » des cardinaux Ottaviani et Bacci.

<sup>16</sup> Qui rend Dieu favorable, clément. (Mot fondamental jamais utilisé lui non plus dans l'*Institutio generalis*).

<sup>17</sup> Le concile de Trente demandait qu'il soit prononcé à voix basse. Prière eucharistique veut dire prière d'action de grâce, étymologiquement, ce qui rapproche de la conception protestante.

<sup>18</sup> Pie VI a déclaré que ce mot doit être obligatoirement utilisé dans l'exposition du mystère de la Présence réelle (Denzinger – 2629) et le concile de Trente (13<sup>ème</sup> session – Canon 2) dit : « Si quelqu'un... nie ce changement admirable et unique de toute la substance du pain en son corps et de toute la substance du vin en son sang, tandis que demeurent les apparences du pain et du vin, changement que l'Église catholique appelle de manière très appropriée « transsubstantiation »,... qu'il soit anathème. »

<sup>19</sup> *Osservatore Romano* du 19 mars 1965

<sup>20</sup> *La Croix* du 30 mai 1969. Aucun protestant n'a jamais admis le texte de la messe traditionnelle.

<sup>21</sup> *Documentation catholique*, juin 1969 et *Noticiæ* n° 54, mai 1970.

<sup>22</sup> « *Ce qu'il faut d'amour à l'homme* » – Plon, 1978.

<sup>23</sup> Ce qui montre que la première version avait bien le caractère d'une définition (au sens courant du mot) et qu'elle était de ce fait encore plus gênante et avait permis de démasquer l'intention profonde des auteurs.

<sup>24</sup> En particulier, l'abandon de la génuflexion du prêtre, après qu'il ait dit : « Ceci est mon corps ». Il ne subsiste que la génuflexion qui suit l'élévation de l'Hostie. Or, selon l'interprétation protestante, la « présence » (spirituelle au sens protestant) du Christ n'est réalisée que par la foi des croyants, qui se manifesterait à ce moment. De nombreux prêtres ne font même pas cette génuflexion obligatoire. On peut alors se demander s'ils ont la foi et s'ils veulent faire ce que veut l'Église, et donc si leur messe en est une, posant le problème du « doute légitime ».

<sup>25</sup> Ainsi que, d'une manière inopportune, les prières après la messe au bas de l'autel, prescrites par Léon XIII, après les messes privées :



*Salve Regina*, prière pour la conversion des pécheurs et pour l'Église, prière à saint Michel contre Satan, l'auteur des fumées dénoncées par Paul VI.

<sup>26</sup> « *donec venias* » dans le texte latin. La traduction française brode une fois de plus mais exceptionnellement dans un sens préférable. Cette acclamation vient de : I Corinthiens XI, 26.

<sup>27</sup> Signalons également l'Association « Una Voce » pour la sauvegarde du latin liturgique. Adresse : 10, rue de Rome – 75008 Paris.

<sup>28</sup> Le cardinal Lustiger dit : « Ce n'est pas parce que le célébrant parle la langue vernaculaire qu'il communique mieux avec l'assemblée. » (*Le Choix de Dieu*, p. 337).

<sup>29</sup> Traduction œcuménique, il faut le souligner. Chacun devrait savoir d'ailleurs que la Traduction œcuménique de la Bible (T.O.B.) est particulièrement déficiente.

<sup>30</sup> Jacques I, 13.

<sup>31</sup> « *A l'écoute du Notre Père* » – Éditions de Paris.

<sup>32</sup> Sacerdoce veut dire : capacité de rendre un culte à Dieu, ce que peut faire tout catholique, mais seul le sacerdoce du prêtre ordonné lui permet de célébrer la messe, et de renouveler « *in persona Christi* » le Sacrifice de la Croix. Le sacerdoce du prêtre est d'une autre nature que celui des fidèles.

<sup>33</sup> Directoire pour les messes avec enfants du 1<sup>er</sup> novembre 1973. Y sont approuvées cinq prières eucharistiques nouvelles dont la note officielle romaine dit que l'on peut faire « l'interprétation populaire » « avec une certaine liberté » (!), allant jusqu'à parler de « schémas de prières eucharistiques », ce qui fait que plus personne ne peut savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

<sup>34</sup> Les abus sont innombrables. Voir « *Les fumées de Satan* ou « *Le ver est dans le fruit* » – La Table Ronde, 1976 et 1978. L'évêque auxiliaire de Santiago du Chili fumait le cigare en disant la messe télévisée « car c'est un repas » !

<sup>35</sup> Paul VI a d'écrasantes responsabilités, mais il a défendu le célibat ecclésiastique, fortement attaqué, a publié l'encyclique *Humanae vitae* en 1968, où il maintient la doctrine constante de l'Église sur la régulation des naissances ; et a publié une remarquable Profession de foi dogmatique le 30 juin 1968.

<sup>36</sup> *Documentation catholique*, 1969, n° 1048 – Interview du R.P. Don Willibrord Niemuller, publiée dans la *Linzer Kirchenblatt* (20 juillet 1969).

<sup>37</sup> Dom Guéranger – Préface de « l'année liturgique ».